Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470046
Centre d'intérêt: 160

Association des cadres scolaires du Québec.

Avis au Ministère de l'éducation concernant le projet de révision du régime financier des commissions scolaires / Association des cadres scolaires du Québec. -- [Québec] : L'Association, 1991.
15 p. ; 28 cm. -- (Dossier / Association des cadres scolaires du Québec ; 91.05)

Descripteur(s): Gestion financière * Finances scolaires * Commission scolaire

Quelques commentaires et recommandations de l'Association susceptibles de clarifier certains éléments du régime financier soumis au projet de révision des commissions scolaires et de répondre ainsi davantage aux attentes des gestionnaires.

Type de document:

ASSOCIATION
DES CADRES SCOLAIRES
DU QUÉBEC

94-70046

DOSSIER 91-05 - NOVEMBRE 1991

AVIS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION DU RÉGIME FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES

AVIS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION DU RÉGIME FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES

INTRODUCTION

À la suite de la consultation que mène présentement le ministère de l'Éducation sur le projet de RÉVISION DU RÉGIME FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES, l'Association des cadres scolaires du Québec désire, par le présent avis, exprimer sa satisfaction générale pour l'excellent travail effectué par les membres de l'équipe responsable de cette opération.

L'Association convient qu'après vingt ans d'existence du système actuel, cette opération majeure était devenue nécessaire. Elle trouve cependant important qu'il n'en résulte pas de perte de visibilité dans les divers secteurs d'activités. Elle espère, de plus, que le Ministère demeurera ouvert à des propositions de modifications importantes, si le besoin s'en fait sentir ultérieurement à l'implantation prévue le 1er juillet 1992.

Les changements proposés, certains fondamentaux, d'autres plus mineurs, représentent une amélioration et une clarification importante du régime financier actuel.

L'Association tient tout de même à soumettre aux autorités concernées du Ministère, quelques commentaires et recommandations susceptibles, croyons-nous, d'ajouter à la compréhension ou de répondre davantage aux attentes des gestionnaires des

commissions scolaires.

Cet avis reflète le résultat d'une consultation menée auprès des membres de l'Association. Nous espérons qu'il saura répondre aux attentes des instances concernées.

THÈME 1: LE MANUEL DE NORMALISATION LA STRUCTURE ET LE CONTENU

Le manuel de normalisation de la comptabilité scolaire est très bien conçu et s'avérera certainement un outil fort utile pour tout gestionnaire. Sa structure en permet une compréhension et une consultation facile.

Nonobstant les remarques particulières exprimées sous les thèmes subséquents, nous considérons que son contenu est généralement clair, explicite et suffisamment élaboré.

Nous apprécions particulièrement le regroupement, sous une même couverture, de l'information et de la réglementation se rapportant à la comptabilisation et à la présentation des opérations financières des commissions scolaires.

Nous recommandons cependant

a) **que le volet *taxation* traité sous le chapitre *L'ENVIRONNEMENT LÉGAL* indique les articles du Code municipal du Québec et de**

la Loi sur les cités et villes relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

b) que le mandat du vérificateur externe soit inclus au manuel de normalisation.

c) qu'une mise à jour constante de ce manuel soit assurée pour tenir compte de tout changement de réglementation ou pour y apporter les précisions (par des exemples ou autrement) jugées nécessaires ou souhaitables au fil des ans.

THÈME 2: LE PLAN D'ENREGISTREMENT COMPTABLE (P.E.C.) LE CONTENU ET LES GRANDS PRINCIPES

Nous adhérons aux principes fondamentaux qui supportent le Plan d'Enregistrement Comptable. Nous considérons qu'il permettra un traitement plus uniforme des transactions financières dans l'ensemble des commissions scolaires, ce qui assurera une meilleure qualité de l'information.

Nous croyons cependant que l'appellation Système d'Information Financière serait plus appropriée parce que plus significative du caractère global des règles de traitement de l'information financière que ce document contient.

Nous recommandons donc

que l'appellation Plan d'Enregistrement Comptable soit changée pour Système d'Information Financière.

THÈME 3: LES FONCTIONS LES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

14400 La dépense relative à la rémunération des enseignants dispensant les cours de formation professionnelle des programmes édictés par le M.E.Q. est regroupée sous cette section.

Nous recommandons

qu'elle soit imputée à chacun des secteurs décrits aux activités 14100, 14200 et 14300 du P.E.C.

14500 Les services de formation professionnelle qui ne sont pas reliés aux programmes édictés par le M.E.Q. sont regroupés sous cette activité. Comme pour les programmes édictés par le M.E.Q., nous croyons qu'il y aurait avantage à ventiler cette catégorie de programmes.

Nous recommandons

que cette activité soit subdivisée selon l'importance relative (à évaluer) des programmes qui y sont contenus.

18000 Les activités d'enseignement et de formation des adultes prévues à ce champ se limitent aux suivantes:

- la formation générale
- l'alphabétisation
- le programme d'insertion à la vie communautaire

N'apparaissent pas dans cette nomenclature, ni dans celle du champ d'activités de soutien **24600 Services pédagogiques et de formation d'appoint - Programmes spéciaux**, les activités existantes ou à venir suivantes:

- Transition au travail
- F.P.E.
- M.D.R.E.
- Acquisition d'un D.E.S.
- Préalables fonctionnels
- Intégration socioprofessionnelle
- Retour aux études

Nous recommandons

que des précisions soient apportées quant au champ d'activités à considérer en fonction de la nature de ces activités.

THÈME 4: LES FONCTIONS
LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

21000 Le regroupement des dépenses reliées à la gestion des écoles et des centres sous ce champ d'activités, sans distinction des secteurs d'enseignement, n'offrira plus de statistiques permettant l'évaluation des coûts réels de chacun de ces secteurs. Nous croyons qu'il est important de maintenir cette possibilité.

Nous proposons

que ce champ d'activités soit subdivisé comme suit:

- **gestion des écoles**
- **gestion des centres**

24000 Il est difficile de comprendre le rationnel justifiant que les activités **24500 Éducation populaire** et **24600 Programmes spéciaux** sont classées dans la section ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION plutôt que dans la section ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION, au champ 18000.

Nous recommandons

qu'une précision soit apportée à cet égard.

20000 Sans remettre en question le travail remarquable que représente la description de l'ensemble des activités de soutien, nous croyons qu'un certain nombre de questions restent sans réponse claire. À titre d'exemples, en voici quelques unes:

- Quelles dépenses doivent apparaître à l'activité 24100, considérant que le conseiller en orientation est imputé à 23110 et le personnel de soutien à 52300?

- Les élèves qui reçoivent leur enseignement de façon continuelle en milieu hospitalier doivent-ils être considérés comme recevant une **activité de soutien**?

- Est-ce qu'un conseiller pédagogique oeuvrant en informatique d'enseignement doit être comptabilisé au champ d'activités **25000 Animation et développement pédagogique** ou **22200 Informatique d'enseignement**?

De plus, un certain nombre d'activités décrites ne sont pas supportées par des exemples ou ne comportent pas de natures de dépenses.

Nous recommandons

que des précisions soient apportées à ces ambiguïtés et qu'on illustre davantage la nature de certaines des activités de soutien par des exemples supplémentaires.

THÈME 5: LES FONCTIONS
LES ACTIVITÉS EXTRA-PÉDAGOGIQUES

De façon générale, nous sommes d'accord sur le contenu de la fonction **30000 ACTIVITÉS EXTRA-PÉDAGOGIQUES**, sous réserve des remarques exprimées ci-après relativement au champ d'activités **39000 Autres activités extra-pédagogiques**.

39000 Sont considérées dans ce champ, les activités sociales, culturelles et sportives extra-pédagogiques, dont le financement dépend **principalement** de levées de fonds. Par ailleurs, on retrouve également de ces activités au champ **23220 Services complémentaires - vie scolaire**, lorsqu'elles sont financées **principalement** par la Commission scolaire. Or, il arrive qu'une telle activité soit financée à la fois par les deux sources précitées.

Il nous semble qu'il sera souvent difficile aux gestionnaires de codifier judicieusement ces dépenses et ces revenus. Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de classifier ces activités sous deux champs différents sur la base de la provenance de leur financement.

Nous recommandons

que ces activités soient classifiées selon leur nature même, et que tout revenu provenant de levées de fonds et servant à les financer, en tout ou en partie, soit considéré comme un revenu spécifique à telles activités.

THÈME 6: LES FONCTIONS
LES ACTIVITÉS DE GESTION

Nous apprécions l'ensemble des changements proposés à la structure de la fonction **50000 ACTIVITÉS DE GESTION**.

THÈME 7: LES FONCTIONS
LES ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Nous appuyons la proposition de restructuration de la fonction couvrant les activités relatives aux biens meubles et immeubles. Nous apprécions particulièrement la disparition des anciens fonds 1 et 2.

68000 Nous recommandons cependant

que plus de précisions soient apportées quant au caractère *capitalisable* ou *non capitalisable* des dépenses relatives aux améliorations, transformations et rénovations majeures.

THÈME 8: LES FONCTIONS
LES ACTIVITÉS CONNEXES

Nous sommes en accord avec la proposition de regroupement des activités de ce champ, telle qu'elle est soumise, sous réserve des remarques suivantes:

75000 et **78000**

Nous croyons qu'il serait pertinent de considérer sous la fonction **activités connexes**, les services régionalisés au même titre que les délégations d'enseignement et les prêts de services.

Nous recommandons donc

qu'une activité distincte soit prévue à cette fin.

Nous recommandons également

que des précisions soient données quant aux questions suivantes relativement à l'activité "prêts de services".

- **Doit-on y prévoir toutes les libérations syndicales?**
- **Doit-on comptabiliser la rémunération de l'employé en prêt ou celle de son suppléant, lorsque le revenu spécifique correspond au coût du suppléant?**
- **Où doit-on comptabiliser les compensations payées à des institutions autres que commissions scolaires?**

THÈME 9: LES NATURES DE DÉPENSES

La codification proposée de la nature des dépenses semble répondre,en général,aux besoins des commissions scolaires, sous réserve des remarques suivantes:

400 et 500 Nous recommandons

de maintenir libres quelques positions entre chaque nature préidentifiée (catégories 400 et 500) afin de permettre aux commissions scolaires, au besoin, une certaine subdivision.

Exemples:
401 Manuels scolaires
406 Volumes de bibliothèque
411 Reprographie
416 Logiciels
etc.
501 Frais légaux
506 Assurances
511 Vérification
516 Location de biens meubles.

Nous recommandons également

qu'une nature soit préidentifiée pour *autres fournitures et matériels didactiques* et que la nature 419 soit intitulée *autres fournitures et matériels généraux*.

THÈME 10: LES REVENUS

La nouvelle structure de codification des revenus prévue au P.E.C. nous semble claire et satisfaisante. On n'y précise cependant pas la règle de comptabilisation relative aux ristournes découlant de la T.P.S. et éventuellement de la T.V.Q.

Comme il semble que plusieurs commissions scolaires ne soient pas d'accord sur la règle finalement établie par le M.E.Q. à cet égard, nous recommandons

a) **d'analyser de nouveau la pertinence d'appliquer les ristournes T.P.S. et T.V.Q. contre la dépense qui en donne lieu.**

b) **d'inclure au manuel la règle de comptabilisation relative à la T.P.S. et à la T.V.Q.**

THÈME 11: LE RAPPORT FINANCIER L'ABANDON DE LA COMPTABILITÉ PAR FONDS, LES CRITERES DE COMPTABILISATION, ETC.

L'abandon de la comptabilité par fonds est reçu très positivement par l'ensemble des gestionnaires.

Nous trouvons tout à fait approprié l'introduction de la notion "déclassement" au regard du M.A.O.M.R. et l'utilisation de l'évaluation municipale uniformisée comme valeur des

immeubles, ce qui permettra des données beaucoup plus réalistes au bilan.

Nous recommandons toutefois

que des précisions soient apportées sur les critères de capitalisation quant à la durée de vie et à la valeur minimale à considérer pour le M.A.O.M.R. et quant au coût minimal à considérer pour une rénovation majeure, une amélioration ou une transformation.

Le produit des levées de fonds génère habituellement dans chaque école, au 30 juin de chaque année, un surplus qui, lorsque comptabilisé aux états financiers de la commission scolaire, doit logiquement lui être remis l'année suivante. C'est également le cas pour certaines autres activités telles que les services de garde, les comités d'école, les conseils d'orientation, le comité de parents.

Nous recommandons

que soit prévue aux états financiers, la possibilité pour une commission scolaire (en situation de surplus ou de déficit) d'inscrire tel surplus comme "surplus réservé" ou autrement.

THÈME 12: LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉGIME FINANCIER
LA CODIFICATION, LA TABLE DE CONVERSION SIF-PEC, LA TABLE DE COHÉRENCE PEC-PERCOS II

Les éléments du régime financier mentionnés sous ce thème semblent très satisfaisants pour l'ensemble des commissions scolaires. La table de cohérence PEC-PERCOS II est particulièrement intéressante.

THÈME 13: LA PHASE D'IMPLANTATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES
LES OUTILS, LE SOUTIEN OFFERT, ETC.

Comme tous les intervenantes et intervenants concernés, nous sommes conscients de l'envergure de l'opération RÉVISION DU RÉGIME FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES. Nous constatons qu'elle est bien amorcée et que l'équipe responsable n'épargne rien pour en assurer le succès.

Nous sommes également certains de l'intention et de la volonté des membres de l'équipe de tout mettre en oeuvre pour que les étapes à venir se réalisent avec le même succès, et ce, malgré qu'elles soient nombreuses, qu'elles comportent beaucoup de travail et que les mois, voire les semaines passent rapidement. Plusieurs outils restent à développer et à expérimenter et ils revêtent une importance capitale dans l'opération.

Nous souhaitons

qu'aucun contretemps ne vienne compromettre le respect des échéances prévues et qu'une attention constante soit assurée à cette fin par tous les intervenants: M.E.Q., G.R.I.C.S. et commissions scolaires.

THÈME 14: AUTRES

L'Association est heureuse de constater que le ministère de l'Éducation, dans une de ses directions générales, ait assuré une si large consultation des gestionnaires concernés dans l'ensemble des commissions scolaires.